



**Bureau communautaire
Mardi 5 juillet 2022**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Présents : M. Claude REVEL, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, Mme Isabelle SILHOL, M. Olivier BRUN, M. BERNARDI Olivier, M. RODRIGUEZ Joseph, M. BARDEAU Francis, M. COSTE Bernard,

Absents : M. VALENTINI Gérald, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : Claude REVEL

Vente de pédalos d'occasion de la Base de Plein Air – Pôle Tourisme et APN

Monsieur REVEL rappelle que par délibération en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant à l'acquisition ou la cession de biens mobiliers (véhicule, ordinateur par exemple), dans la limite de 10 000 H.T.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2112,

Considérant d'une part que la valeur nette comptable est nulle et qu'il y a lieu de sortir de l'inventaire de la Communauté de communes ces équipements. Les 2 pédalos peuvent présenter un intérêt pour des particuliers ou des associations. Les pédalos sont vendus 400 € HT l'unité ou 700 € HT le lot de deux.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sortie du patrimoine communautaire les deux pédalos,
- **APPROUVE** la vente de ces biens en l'état, sans aucune garantie, au plus offrant, étant entendu que les offres seront rédigées sur les formulaires de soumission établis à cet effet et devront être remises sous pli cacheté avant le 31 juillet 2022 à 17h au siège de la Communauté de Communes.
- **ACTE** que la recette sera imputée au budget annexe Base de Plein Air du Salagou au compte 775 « Produits des cessions d'immobilisations »,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **APPROUVE** le règlement intérieur d'utilisation des vélos à assistance électrique par les agents de la Communauté de communes du Clermontais,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à CLERMONT L'HERAULT,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Le 05 Juillet 2022

Claude REVEL.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20220707-2022-42B-AU
Date de télétransmission : 07/07/2022
Date de réception préfecture : 07/07/2022